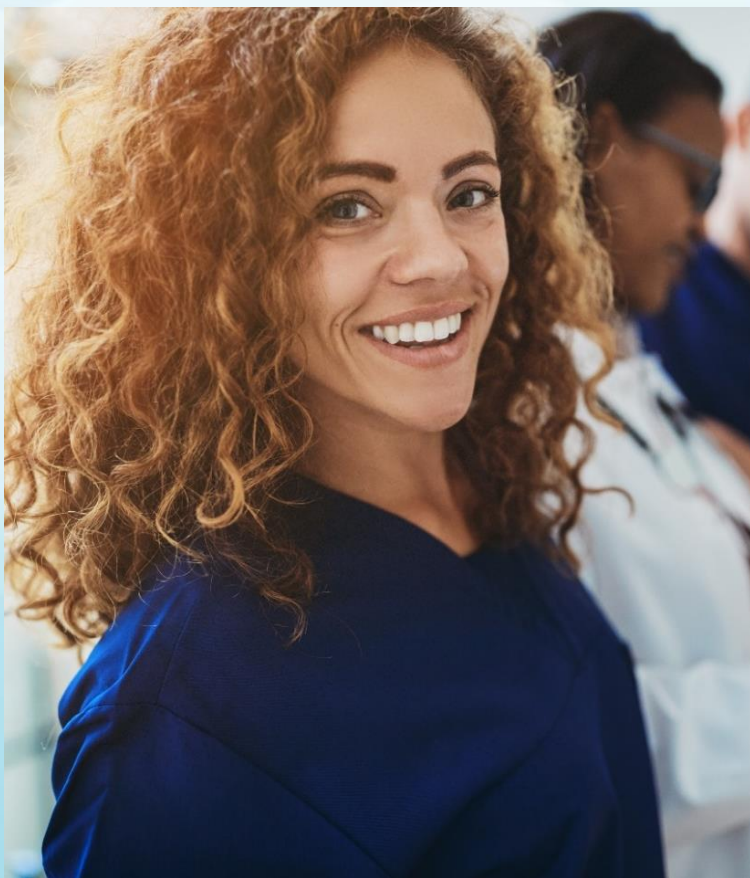


DISPOSITIF REGIONAL DE
PROMOTION DE
LA **SANTÉ**
AU TRAVAIL



**MARS
2022**



Réalisé par :



Financé par :



Point de départ



Au départ de ce projet, un constat : les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé ne se connaissent pas - ou peu - alors qu'ils agissent tout à la fois en direction des publics et sur leur milieu de vie en prévention et en promotion de la santé.

Si les premiers s'intéressent à l'environnement de travail, la réduction des risques professionnels ou encore la mise à disposition d'équipements de protection, les seconds interviennent sur les déterminants de santé comme le milieu de vie, l'accès à de la documentation ou de l'information, l'environnement familial ou le développement d'aptitudes individuelles...

Fort de ce constat, le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) **initie en 2014 un cycle de travail innovant** entre les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif d'échanges poursuit alors **3 objectifs**

1

Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs

2

Trouver des passerelles communes pour initier des partenariats et des collaborations

3

Favoriser la transversalité entre les politiques de santé

Un Dispositif régional de promotion de la santé au travail soutenu par la Dreets et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Les premiers échanges entre les professionnels permettent rapidement d'identifier les **points de convergence et les perspectives** de travail communes. A partir de cette expérience de travail, le groupe décide de s'engager dans la construction d'un projet de promotion de la santé au travail.

Sur la base d'une analyse commune des objectifs de prévention et de santé au travail, des secteurs professionnels cibles pour la région et de la faisabilité, le premier projet collaboratif s'intéresse à la **prévention des maladies cardiovasculaires** auprès des professionnels de la restauration. Deux orientations sont identifiées :

- Agir auprès des employeurs pour faire de l'environnement de travail un lieu favorable à la santé
- Informer/sensibiliser les salariés, futurs salariés et saisonniers de la restauration sur les maladies cardiovasculaires et les moyens de les prévenir

Depuis 2019, ce projet est déployé sous la forme d'une **expérimentation dans les Hautes-Alpes** financée par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, coanimé par le Comité départemental d'éducation pour la santé (CoDES 05) et le service de prévention en santé au travail du département, le GEST 05 (voir page 4).

2014

Création du groupe et premiers échanges entre les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé

2016-2017

Décision commune d'élaborer un projet en promotion de la santé au travail et début du projet de prévention des maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration

2018

Création du Dispositif régional de promotion de la santé au travail

2020

Auto-évaluation du dispositif et expérimentation du projet de prévention des maladies cardiovasculaires dans le département des Hautes-Alpes

2021

Décision d'initier un nouveau projet commun « santé mentale et travail »

2022 / 2023

Travaux exploratoires sur le nouveau projet santé mentale et travail

LES STRUCTURES PARTICIPANTES

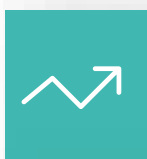


UN DISPOSITIF QUI PRODUIT DES EFFETS

Une première évaluation du dispositif a permis de mettre en évidence plusieurs effets très positifs pour les professionnels impliqués :



L'**acculturation** et l'**interconnaissance** progressives des professionnels entre eux



Un **transfert des connaissances** et de **méthodologies** construites au cours des journées de travail du dispositif entre les membres



Le **développement de partenariats** entre les structures impliquées dans le dispositif



L'émergence d'une **dynamique commune** entre la santé au travail et la promotion de la santé au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un dispositif d'avenir

En 2021, un **nouveau cycle de travail** est initié, la pandémie de COVID-19 ayant renforcé l'approche commune des déterminants de la santé entre la santé au travail et la santé publique.

En parallèle, les démarches partagées entre **santé au travail**, **promotion de la santé** et **santé environnementale** sont favorisées dans les plans de santé :

- La **Stratégie nationale de santé 2018-2022** formule deux objectifs :

« Promouvoir la santé au travail, développer une culture de prévention dans les milieux professionnels et réduire la fréquence et la sévérité des pathologies liées aux conditions de travail »

« Rapprocher les acteurs de la prévention, notamment médecine scolaire, services de santé universitaires, médecine du travail et autres professionnels de santé et les mobiliser autour des mêmes objectifs de promotion de la santé »

- L'objectif 5 du Plan de Santé au travail 2021-2025 (PST 4) vise à « **encourager le développement d'une approche partagée de la santé** : santé publique, santé au travail, santé – environnement ». Les enjeux liés à la **santé mentale** et à la **prévention des maladies cardiovasculaires** sont inclus dans les priorités de ce PST 4.

Prévenir les maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration : des recommandations, des outils et une expérimentation sur le terrain

Issu d'une analyse de situation complète, le projet de prévention des maladies cardiovasculaires répond à deux constats :



Le secteur de la restauration est concerné par de nombreux facteurs de risques des maladies cardiovasculaires : bruit, horaires décalés, chaleur, stress...



Peu de projets ou d'actions de prévention sont menés auprès de ces professionnels

En complément, un questionnaire passé auprès de **350 salariés** a permis de confirmer leur intérêt pour cette thématique comme la rencontre avec des représentants des employeurs de la restauration.

Après plusieurs travaux pluriprofessionnels, trois outils ont été produits :

- Un plaidoyer à destination des employeurs pour les inviter à s'engager dans une **démarche de prévention des maladies cardiovasculaires** au sein de leur établissement
- Un **kit d'information / sensibilisation pour intervenir auprès des salariés**, futurs salariés et saisonniers de la restauration
- Un **set de 6 illustrations** mettant en scène des situations ordinaires en restauration présentant des problèmes de santé et de conditions de travail

Zoom sur l'expérimentation dans les Hautes-Alpes

En 2020, une expérimentation dans le département des Hautes Alpes est mise en œuvre par le CoDES 05 en coanimation avec le service de prévention et de santé au travail GEST 05 afin de vérifier la viabilité du projet. Après un an de mise en œuvre, les **premiers résultats sont bons**, le projet a pu être déployé auprès de jeunes apprentis comme des saisonniers. Les actions auprès des employeurs ont été limitées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. En année 2, le CoDES 05 et le GEST 05 prévoient d'agir de nouveau auprès des apprentis et saisonniers et de renforcer leurs activités auprès des employeurs dans une plus grande démarche d'« aller vers ».



Perspectives

Outre le transfert du projet dans d'autres départements, la mise en œuvre d'une formation à l'utilisation des outils créés est envisagée pour rendre plus **facile** et **accessible** le déploiement de ce projet dans les lycées professionnels, auprès des saisonniers et des salariés de la restauration traditionnelle.



Illustrations **Frédérique Vayssière**
Agence Marie Bastille

EN SAVOIR PLUS

Si vous êtes intéressé.e, n'hésitez pas à nous contacter : cres-paca@cres-paca.org
Ou site internet du CRES : www.cres-paca.org